



OUVRIER POLYVALENT DE VOIRIE (h/f/x)

La Ville de Virton recrute deux ouvriers polyvalents de voirie.

VOTRE FONCTION :

L'ouvrier polyvalent de voirie (h/f/x) exécute des travaux divers de voirie.

En qualité d'ouvrier polyvalent de voirie, vous êtes en charge des activités suivantes :

- ✓ Effectuer des travaux d'entretien de voirie, petites réparations en maçonnerie, remplacement et mise en place de signalisations ;
- ✓ Respecter les prescriptions de sécurité notamment installer les signalisations nécessaires ;
- ✓ Identifier et signaler les problèmes éventuels ;
- ✓ Utiliser le matériel lié à la tâche technique à effectuer ;
- ✓ Assurer certains aspects techniques lors de l'organisation des installations de bâtiments divers ;
- ✓ Gérer le matériel lors d'interventions à l'extérieur ;
- ✓ Préparer le chantier et remettre le matériel et les lieux en état après ;
- ✓ Réaliser des tests basiques sur certaines machines pour s'assurer du bon fonctionnement de celles-ci ;
- ✓ S'adapter aux contraintes du métier ;
- ✓ Signaler des défauts importants au brigadier/agent technique.

QUALITÉS PERSONNELLES :

- ✓ Accomplit un travail de qualité ;
- ✓ Travaille de manière précise et rigoureuse ;
- ✓ Est capable de faire face à une situation imprévue ;
- ✓ Respecte rigoureusement les consignes de travail et de sécurité ;
- ✓ Est capable de travailler en équipe ;

CONDITIONS GÉNÉRALES:

- ✓ Être belge ou citoyen de l'union européenne ou non (pour les ressortissants hors UE être en possession d'un permis de travail ou d'un permis de séjour dans le cas de dispenses prévues par l'arrêté royal du 09 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation de travailleurs étrangers) ;
- ✓ Jouir des droits civils et politiques ;
- ✓ Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- ✓ Être âgé de 18 ans au moins ;
- ✓ Être titulaire du permis de conduire catégorie B ;
- ✓ Être titulaire d'un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à la fin des études E.T.S.I ou après avoir suivi les cours C.T.S.I ou à l'issue de la 4^{ème} année de l'enseignement secondaire (2^{ème} degré CESDD)
OU
Être titulaire d'un titre de compétence de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2^{ème} degré et en lien avec l'emploi considéré
OU
Posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le gouvernement Wallon.
OU
Posséder le certificat d'apprentissage homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien avec l'emploi considéré ;
- ✓ Être titulaire du permis BE, C et/ou G sera considéré comme un atout
- ✓ Réussir une épreuve de sélection comprenant une épreuve pratique et une épreuve orale.

VOTRE CONTRAT :

- ✓ Régime de travail : 38h/semaine
- ✓ Type : CDD de 6 mois pouvant déboucher sur un CDI



VIRTON

Avis de recrutement

- ✓ Rémunération : échelle D1 : correspond au 1^{er} juillet 2026 à un traitement mensuel brut pour un temps plein de minimum 2601 € à maximum 3463 €, en fonction de l'expérience professionnelle valorisable + pécule de vacances + allocation de fin d'année
- ✓ Octroi de titres-repas
- ✓ Second pilier de pension
- ✓ Possibilité d'intervention à 100% sur les frais de transport domicile-travail en cas d'usage des transports en commun
- ✓ Possibilité d'intervention pour les parcours en bicyclette du domicile au lieu de travail.

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET MODALITÉS DE DÉPÔT :

- ✓ Une lettre de candidature ;
- ✓ Un curriculum vitae ;
- ✓ Un extrait d'acte de naissance ;
- ✓ Un certificat de nationalité ;
- ✓ Un extrait de casier judiciaire ;
- ✓ Une copie du permis de conduire ;
- ✓ Une copie du diplôme.

Intéressé(e) par cette offre ?

La date ultime pour le dépôt des candidatures est fixée au **27 juillet 2026**.

- ✓ Les candidatures doivent être adressées, à l'Administration communale, rue Charles Magnette, 17 à 6760 Virton, à l'attention de Monsieur le Bourgmestre, sous peine de nullité pour le **27 juillet 2026** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.
ou
- ✓ Être déposées auprès de la Directrice générale ou de la Responsable du Département du Personnel, contre accusé de réception, pour le **27 juillet** au plus tard.
ou
- ✓ Être envoyées sur l'adresse mail recrutement@virton.be pour le **27 juillet 2026** au plus tard.
ou
- ✓ Être envoyées via l'eguichet sur le site de la ville de Virton pour le **27 juillet 2026** au plus tard.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents permettant le contrôle du respect des conditions de recrutement.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu par mail auprès du service RH à l'adresse suivante : alexandra.jacquemin@virton.be – Tél. 063 40 47 25.

RÉSERVE DE RECRUTEMENT :

Les candidats ayant réussi les épreuves de sélection, mais n'ayant pas été engagés seront versés dans une réserve de recrutement valable deux ans à dater de la désignation, par le Collège communal, de l'ouvrier polyvalent de voirie.

VALIDITÉ DES ÉPREUVES :

Les candidats ayant réussi l'épreuve de sélection seront dispensés de subir de nouvelles épreuves pour un recrutement dans une fonction et un grade identique.

La Directrice générale ff,

N. THIERY

Par le Collège,

Virton, le 02 juillet 2026

Le Bourgmestre ff,

M. MULLENS

